



Mairie de GIBERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**Séance du Conseil Municipal**

**Lundi 24 janvier 2011 à 19 heures**

L’an deux mil onze, le lundi 24 janvier, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Giberville en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

**Etaient présents :**

Gérard LENEVEU, Alain MARION, Edith GUILLOT, Rosa GOUESLARD, Philippe HEUZE, Jean-Pierre ISABEL, Ghislaine HUE, Salah BOUTAMINE, Claude PAOLINI, Jean-Claude BRIARD, Anne-Marie LEBIDOIS, Marc LECOUSTEY, Barbara POUILLAIN, Sophie MOBASHER, Bruno LECOEUR, Sonia PAPOUIN, Frédéric LACOUR, Gaëlle LUCAS, Muriel BOUVIER.

**Absent(s) excusé(s) :**

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE donne pouvoir à Madame Edith GUILLOT  
Madame Marie-France MOLLET donne pouvoir à Monsieur Gérard LENEVEU  
Monsieur Bernard LELAIZANT donne pouvoir à Monsieur Salah BOUTAMINE  
Monsieur Jean-Luc LEGER donne pouvoir à Monsieur Alain MARION  
Mesdames Isalyne ROUF, Claudine CHAPPELLIERE

**Absent(s) non excusé(s)**

Madame Zahra HADDOUCHE,  
Monsieur Olivier SEYMOUR

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Urbanisme / Autorisation d’ester en justice.**

Monsieur le Maire rapporte à ses collègues que Monsieur le greffier en chef du Tribunal Administratif de Caen a notifié à la commune la requête présentée par la Société Civile Immobilière LE PARC, représentée par ses co-gérants Madame Catherine VARLET née COEFFIER et Monsieur Gérard VARLET, ayant pour avocat Maître Henri ALLAIN, avocat au Barreau de Caen.

Cette requête consiste en un recours pour excès de pouvoir à l’encontre de la délibération en date du 08 novembre 2010 (visée le 18 novembre 2010), portant approbation du plan local d’urbanisme de la commune de Giberville.

Cette instance a été enregistrée sous le numéro 1100061-3.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire ainsi que de Madame Edith GUILLOT, Adjointe à l’urbanisme, et après en avoir délibéré :

Autorise à l’unanimité Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 1100061-3.

## **2. Demande d'avance de subvention 2011 / Association AGLAE.**

Monsieur Salah BOUTAMINE, conseiller délégué au contrôle financier, informe le Conseil Municipal de la demande écrite en date du 13 décembre 2010, de l'Association AGLAE sollicitant une avance sur subvention au titre de l'année 2011, et ce, afin de permettre le règlement des salaires ainsi que d'acomptes pour les futures prestations dans le cadre des 30 ans d'existence de l'association. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une avance à hauteur de 13.000€ (pour mémoire, l'association a bénéficié en 2010 d'une subvention de 36.000€).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'accorder une avance sur subvention 2011 de 13.000€ à l'Association AGLAE.

## **3. Demande d'avance de subvention 2011 / A.S. Giberville Handball.**

Monsieur Salah BOUTAMINE, conseiller délégué au contrôle financier, informe le Conseil Municipal de la demande écrite en date du 20 décembre 2010, du Président de l'A.S. Giberville Handball sollicitant une avance sur subvention au titre de l'année 2011. La saison s'étend de septembre à mai et l'association connaît des difficultés à recevoir la participation des partenaires habituels. Le montant s'élèverait à 3.000€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'accorder une avance sur subvention 2011 de 3.000€ à l'A.S. Giberville Handball.

## **4. Plaine Normande / garanties d'emprunt.**

- 1) Suite à la demande formulée par la SA HLM La Plaine Normande en date du 05 janvier 2011 et tendant à obtenir la garantie à hauteur de 50% de la Commune de Giberville des emprunts à contracter en vue de la construction de logements individuels locatifs sociaux, du « Clos des Coquelicots » (allée de la Motte du Houx et rue des Coquelicots).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement des différents emprunts suivants :

- Emprunt PLUS BBC d'un montant de 2.261.069€,
- Emprunt PLUS Foncier d'un montant de 755.000€,
- Emprunt PLAI BBC d'un montant de 727.843€,
- Emprunt PLAI Foncier d'un montant de 192.000€.

Dans ce contexte, 6 logements sur les 32 pavillons du programme seront réservés à la Mairie.

- 2) En outre, A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 16,67% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1.852.200 euros. Ce prêt Complémentaire à la Réhabilitation est destiné à financer la requalification des logements du Plateau réalisée dans le cadre du marché à bon de commande signé pour la période 2011-2013 (restructuration et remise à neuf des logements rendus vacants).

Séance levée à 19h30

A Giberville, affiché le 27 janvier 2011

Prochain Conseil Municipal le 21 février 2011 à 18h30 (Débat d'Orientation Budgétaire)